

Extrait du Maïeul Rouquette

<http://blog.maieul.net/Quelle-place-pour-les-facultes-de>

Quelle place pour les facultés de théologie dans le paysage universitaire français ?

- Rubrique unique -

Date de mise en ligne : mardi 12 mai 2009

Copyright © Maïeul Rouquette - Tous droits réservés

Les récents débats et polémiques autour de l'accord passé entre le gouvernement Français et le Saint-Siège quant à la reconnaissance des diplômes délivrés par les instituts catholiques [1] m'amènent à rédiger cet article sur la question de l'intégration des facultés de théologie dans le paysage universitaire français, et de leur liens avec les facultés d'autres disciplines, notamment les facultés [2] publiques.

Tout d'abord, la première question est de savoir quelle est la fonction des facultés de théologie.

Il me semble que la fonction principale est de former les ministres du culte, pasteurs et prêtres, ainsi que les théologiens. Elles ont donc une fonction avant tout ecclésiale, et à ce titre il est normal qu'en vertu de la loi de 1905 elles soient financées non par l'État, mais par les Églises [3]. Pour autant, faut-il que les facultés de théologies soient sans liens avec les autres facultés ?

Il me semble qu'il y a une certaine mécompréhension de la part de certains universitaires [4] non théologiens quant au rôle des facultés de théologie, comprises comme soumises aux Églises, voire comme des lieux d'endoctrinement. Certes, les Églises mandatent ces facultés, et leurs enseignements se doivent donc de rester dans un certain cadre [5], dans les normes de confessions de foi de l'Église / des Églises mandatrices. Cependant, ces lieux sont aussi des lieux de recherches et de réflexions critiques. Regardons par exemple le cas de la théologie pratique.

La nécessité d'allier intérêt pour Église (ou Église) et esprit scientifique a aussi contribué à nourrir une certaine méfiance à l'égard de la Tp [= théologie pratique]. Dans les milieux universitaires, la Tp est soupçonnée de servir de caution aux pratiques déjà existantes. A l'opposé, certains milieux ecclésiaux lui adressent la critique d'intellectualisme, la Tp émet des théories peu praticables qui habillent le manteau d'un idéalisme éthéré et manifeste peu de capacités à se projeter dans une pratique effective. [6]

Il me semble donc qu'une collaboration entre faculté de théologie et facultés d'autres disciplines n'est pas impossible.

Cependant, pour qu'une collaboration soit possible, il faut que chacune des facultés apporte quelque chose à l'autre partenaire.

En ce qui concerne l'avantage pour des facultés de théologies d'être en collaboration avec d'autres facultés, je ne détaillerai pas. Je mentionne juste, pour exemple, la nécessité de penser une théologie Incarnée, contemporaine, avec les données de notre époque. A cet égard la collaboration avec des facultés de sociologie ou de psychologie, par exemple, est très utile.

Mais dans l'autre sens ? Qu'apporte d'un point de vue scientifique, une faculté de théologie à une faculté d'une autre discipline ? [7].

Rappelons que les facultés de théologie (protestante) se divisent en plusieurs départements, principalement :

- ▶ département biblique (Ancien et Nouveau Testament).
- ▶ département historique.
- ▶ département pratique.
- ▶ département systématique (Dogmatique, Philosophie et Éthique).

Voyons ce que chacun de ces départements peut apporter aux facultés non théologiques.

Le département biblique

Il se consacre essentiellement à la recherche autour des textes bibliques, mais aussi autour des textes parabibliques (apocryphes et intertestamentaires). Cette recherche se fait avec plusieurs méthodes. Citons, pour exemple, les approches du texte biblique tenues pour légitime par la Commission Biblique Pontificale dans son document [L'interprétation de la Bible dans l'Église](#) (1993) [8].

- ▶ Méthodes historico-critiques.
- ▶ Nouvelles méthodes d'analyse littéraire (analyses rhétorique, narrative et sémiotique).
- ▶ Approches basées sur la Tradition (approche canonique, traditions juives d'interprétation, histoire des effets du texte).
- ▶ Approches par les sciences humaines (sociologie, anthropologie culturelle, psychologie et psychanalyse).
- ▶ Approches contextuelles (libérationniste, féministe).

A cet égard, dans une collaboration avec des facultés non théologiques, les théologiens biblistes, par leur connaissance importante du texte biblique [9] et de ces diverses méthodes d'interprétations, peuvent apporter beaucoup, notamment avec les facultés de littérature, d'histoire, d'histoire de l'art, de sciences humaines et sociales en général.

Le département historique

Y-a-il une manière spécifique des facultés de théologie de faire de l'histoire ? Je prendrai ici un exemple connu, qui est celui de l'histoire ancienne du christianisme [10].

On distingue généralement deux activités [11] :

- ▶ la patrologie, qui « demeure la discipline objective, préalable à tout traitement scientifique des textes patristiques » [12], il s'agit de l'édition des textes de Pères de l'Église. Elle est « à la fois une science exacte, usant de méthodologie strictement définies (...) et la résultante d'un certain nombre de données plus ou moins fortuites : aléas de la transmission ancienne (...), caractère accidentel de l'invention récente de manuscrits et papyrus (...), priorité plus ou moins arbitraire accordée à certains chantiers (...) » [13].
- ▶ la patristique, « discipline herméneutique vouée à l'interprétation des textes établis par la science des patrologues » [14]. On peut, schématiquement, distinguer quatre approches :
 - Une approche historique, « considérant les textes patristiques comme des témoins privilégiés de la situation du christianisme ancien, au cœur des problèmes politiques, sociaux et culturels de l'antiquité tardive » [15].
 - Une approche littéraire, « considérant les textes patristiques comme des littératures anciennes » [16].
 - Une approche philosophique, « considérant les textes patristiques (...) comme une part substantielle de l'effort spéculatif constitutif de la tradition occidentale » [17].
 - Une approche théologique, « considérant les textes patristiques comme une part importante de la tradition confessante » [18].

Or les enseignants-chercheurs [19] des facultés de théologie ont assurément des compétences en patrologie et dans les quatre approches de la patristique [20] (la quatrième n'étant pas bien sûr intéressante pour les facultés qui ne

sont pas de théologies). Alors pourquoi sans priver ? L'objectivité ? Mais l'objectivité est une illusion en histoire (en également en philosophie et en littérature) : « Plutôt que l'objectivité, il sera donc demandé au chercheur une distanciation et une impartialité impliquant qu'il fasse taire ses passions et opinions, qu'il mette entre parenthèse ses jugements de valeurs et évite d'instrumentaliser l'histoire pour servir à d'autres fins » [21].

Certains laïcards un peu bornés diront qu'il est impossible à un clerc de mettre en oeuvre cette distanciation. Mais bien souvent, ils en sont eux même incapables, quand il s'agit de religion [22].

Ainsi, dans le champ historique, il me semble que les facultés de théologie peuvent apporter leur compétences aux autres.

Le département pratique

Il regroupe plusieurs disciplines, mais la principale est la théologie pratique, qui est l'analyse critique des pratiques ecclésiales. La théologie pratique regroupe elle même des champs variés (catéchèse, liturgie, homilétique, cure d'âme etc.) La théologie pratique a deux fonctions principales :

- ▶ une fonction constatative : voir ce qui se fait.
- ▶ une fonction propositionnelle : dire comment on pourrait faire mieux.

En ce qui concerne la méthodologie [23] on est passé de l'opposition binaire entre la méthode inductive (qui consiste à partir des pratiques pour arriver aux doctrines) et la méthode déductive (qui consiste à partir des doctrines et dogmes pour arriver aux pratiques) à une méthode de corrélation entre trois pôles, les Écritures, les Enseignements ecclésiaux et les Expériences vécues, qui se renvoient l'un à l'autre.

Très bien, mais que peut apporter la TP aux facultés non théologiques ? Puisque son sujet est l'Église et ses pratiques, à priori pas grand chose [24]

Et pourtant ... le E d'Expérience vécue peut se transporter dans des cadres non ecclésiaux.

Prenons un exemple simple : la catéchèse des enfants, un des problèmes contemporains cruciaux dans l'Église. Formellement, il s'agit d'un problème de transmission de valeur - la foi [25] en l'occurrence - et de contenu (par exemple la connaissance du texte biblique) [26]. Ce problème se retrouve ailleurs. Les théologiens pratiques y ont réfléchi ; dans l'Église on expérimente des nouveaux types de catéchèses. Pourquoi ne pas envisager une collaboration des facultés de théologie avec celle spécialisées dans les sciences de l'éducation ? Il me semble que les professeurs-chercheurs en TP auraient beaucoup à apporter.

Le département systématique

Vaste département. On y distingue :

- ▶ la philosophie
- ▶ la dogmatique
- ▶ l'éthique

En ce qui concerne la philosophie, il me semble que dans ce domaine, il n'y a pas de différences majeures entre la

philosophie en facultés de théologie et dans les autres universités. Une collaboration me semble possible.

La dogmatique, qui est la tentative, toujours à renouveler, de formuler les implications de la foi dans le regard sur le monde (*la fides quae*), me semble plus problématique. Car il s'agit là de l'activité qui a le plus de liens avec la foi. Je n'ai donc pas dans ce domaine de proposition de collaboration possible.

L'éthique est aussi problématique. Ce qui distingue l'éthique chrétienne des autres éthiques, c'est que ses normes se placent sous l'autorité du Christ [27]. Et on ne peut donc demander aux non chrétiens de suivre l'éthique chrétienne [28]. Cependant, des membres de diverses confessions siègent bien au [Comité Consultatifs National d'Éthique](#). Alors pourquoi ne pas envisager une collaboration entre les enseignants-chercheurs d'éthique des facultés de théologie et ceux des universités publiques [29] ?

Conclusion

Si les facultés de théologies doivent rester financées par Églises, il me semble que l'on peut envisager une collaboration, intéressante pour les deux parties, entre les facultés de théologies et les universités publiques. Et ce :

- ▶ de manière importante avec les départements biblique et historique des facultés de théologies. Ainsi qu'avec les enseignants-chercheurs de philosophies des facultés de théologie.
- ▶ de manière plus ponctuelle avec les départements de théologie pratique et les enseignants-chercheurs d'éthique.

Seule la dogmatique me semble difficilement collaboratrice avec les universités publiques.

[1] Sur cette question, je n'ai pas encore d'avis tranché.

[2] Rappelons que si le terme « Université » est réservé à l'État, il n'en est pas de même du terme « Faculté ».

[3] Exceptions faite bien sûr de l'Alsace-Lorraine, où la séparation de l'Église et de l'État ne s'applique pas - je ne rentrerai pas ici dans la question de savoir s'il faudrait l'étendre à ces territoires.

[4] Au sens large, j'inclus ici les étudiants ainsi que les BIATOSS.

[5] Ainsi, il est demandé, si je ne me trompe, aux professeurs permanents de l'[IPT](#) se signer la Confession de Foi de l'[ERF](#) ou de l'[EELF](#).

[6] Félix MOSER, « Entre passion et raison. La théologie pratique en quête d'une méthodologie », in : *Etudes Théologiques et Religieuses* 78, 2003/4, p. 529-546.

[7] Essentiellement en sciences humaines, tant il est vrai que la théologie me semble un paradigme des sciences humaines, par opposition au sciences dure : l'homme est au centre de la science - car depuis que Dieu s'est fait homme, tout ce qui concerne Dieu concerne l'homme, et vice-versa - incertitudes très grandes qu'en aux résultats.

[8] Je cite d'après Yves-Marie Blanchard, « Le renouveau patristique et l'exégèse contemporaine » in Yves-Marie Blanchard, *De commencement en commencement : le renouveau patristique dans la théologie contemporaine*, Paris, Bayard, 2006, p. 181-201.

[9] Qui, en dehors d'une confession de foi, peut-être considéré comme un texte littéraire classique.

Quelle place pour les facultés de théologie dans le paysage universitaire français ?

[10] Le département d'histoire des facultés de théologie s'intéresse prioritairement à l'histoire religieuse.

[11] Je suis ici Yves-Marie Blanchard « La place du théologien bibliste dans le domaine des études patristiques in *op. cit.*, p. 265-272.

[12] *art. cit.* p. 266.

[13] *art. cit.* p. 266-267.

[14] *art. cit.* p. 267.

[15] *art. cit.* p. 267.

[16] *art. cit.* p. 268.

[17] *art. cit.* p. 268.

[18] *art. cit.* p. 268.

[19] Je ne sais pas si le terme est réservés aux fonctionnaires des Universités, mais l'activité, formellement, peut être exercer par d'autres.

[20] Note : le département d'histoire ancienne ne se sert pas seulement de la patristique et de la patrologie, elle se sert aussi des sources non chrétiennes.

[21] « Objectivité » in Nicolas Offenstadt (dir.) *Les mots de l'historien*, Toulouse, Presse Universitaire du Mirail, 2006, p.81.

[22] Voir à ce sujet mon article « [A quand un penseur athée intelligent ?](#) »

[23] Voir à ce sujet Laurent Gagnebin, « La norme de la Bible en théologie pratique », in Gilles Routhiers et Marcel Viau, *Précis de Théologie pratique*, Bruxelles et Montréal, Novalis, Lumen Vitae, 2004, p. 192-199.

[24] Mis à part si on prend l'Église comme sujet d'un travail historique ou sociologique.

[25] Si tant est qu'on peut dire que la foi est une valeur, ce qui me semble possible si on se place du point de vue psychologique, et non pas du point de vue théologique.

[26] Même si théologiquement, le premier objectif l'emporte, à mes yeux, sur le second.

[27] Voir à ce sujet Hans Küng, *Être chrétien*, trad. De l'all. par Henri Rochais et André Metzger, Paris, Seuil, 1978, p. 634ss.

[28] Pour parer à ce problème, Rome a inventé le concept de « loi naturelle », qui à mon humble avis ne veut rien dire, car chacun y met ce qu'il veut, voir sur cela Jérôme Anciberro *Le retour de la loi naturelle* in *Témoignage Chrétien* n° 3347, 7 mai 2009.

[29] A vrai dire, j'ignore totalement si de tels départements existent dans les universités publiques.